

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 486

Artikel: Un chanteur dans le vent
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016346>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un chanteur dans le vent

Michel Bühler est chanteur. Et il chante la Suisse, côté pile et côté face, avec des accents authentiques dans lesquels un public de plus en plus nombreux se retrouve avec amitié. L'autre jour, Michel Bühler témoignait pour son ami Pierre Chastellain (un autre chanteur de cette même génération romande, lui aussi les yeux ouverts sur le monde qui l'entoure (1), renvoyé devant le Tribunal militaire de Division 10A pour objection de conscience. La ballade de Bühler, composée à l'intention des juges, pour l'occasion :

Je voudrais tout d'abord saluer la mémoire
Du vieux Guillaume Tell qui montra le chemin
Par son geste rebelle il entra dans l'histoire.
Il paraît que nous sommes ses fils ou ses cousins
Nous voici au procès de Pierre Chastellain
Je le connais trop mal pour faire son éloge
Ce que je dis ici va peut-être plus loin
Nous sommes en avance au pays des horloges.

Je parle en mon nom propre, face à vous dont la gloire
Est d'être des rouages, de prolonger la main
Savez-vous ce que c'est d'être libre, et de croire

Que l'on n'a rien à perdre sinon l'honneur humain
Qu'avons-nous à nous dire, rien, je crois vraiment rien

Vous êtes anachroniques, jadis les rois, les doges
Elevaient des bûchers, rien ne change à la fin
Nous sommes en avance au pays des horloges.

Je parle donc au gens, je parle à la mémoire
De ceux qui nous suivront si la terre va bien
De ceux qui rient déjà en pensant à la poire
Des jurés sourcilieux qui punissent en vain
Condamné par la loi qui changera demain
Pierre ira en prison, si quelqu'un s'interroge
Sur la cause des choses, qu'il se dise, eh bien
Il était en avance au pays des horloges.

Prince ou non plutôt toi, toi peuple souverain
De ce canton si doux où chante la Venoge
Je t'offre ce poème en vers alexandrins !...
...Nous sommes en avance au pays des horloges.

Comme beaucoup d'autres depuis des années, le procès de Chastellain aura rappelé deux scandales, celui de la justice militaire et celui du vide constitutionnel au chapitre du service civil.

Les témoins cités auront rappelé à des juges engoncés dans un rituel creux tous les arguments qui militent en faveur d'un véritable statut des objecteurs de conscience. Et comme d'habitude, la "justice" aura tranché sans les entendre vraiment, retranchée

derrière l'application du code pénal militaire. La peine relativement modérée (une réponse "intelligente" au battage organisé autour de la comparution du chanteur ?) infligée à Chastellain qui demandait, par son objection, "le droit à la reconnaissance de toutes les minorités, le droit à être autrement et de penser autrement, le droit d'être solidaire de la collectivité autrement qu'en servant dans l'armée, à savoir en accomplissant un vrai service civil" n'aura pas fait oublier le problème de fond. Et là, le débat, on le sait, ne manquera pas de rebondir : un comité d'initiative est actuellement en campagne pour "un authentique service civil", avec succès semble-t-il, puisque les trois quarts des signatures sont sous toit.

En définitive, pour un Chastellain dont les protestations de bonne foi bénéficient d'une certaine audience, combien d'objecteurs qui passent devant leurs juges dans la discrétion sordide qui semble aujourd'hui faire partie intégrante du cérémonial judiciaire militaire (à Cully comme à Moscou, le "public" est indésirable au procès des dissidents - ci-contre l'illustration de Martial Leuter) ? 3593 condamnations pour refus de servir en onze ans, rappelle le Dépar-

RECU ET LU

L'histoire suisse sort de l'ombre

Ce n'est un secret pour personne : des pans entiers de la vie de la communauté nationale restent encore totalement inconnus, enfouis sous des montagnes d'idées préconçues ou de slogans réducteurs.

Ainsi, entre toutes, la période de la dernière guerre mondiale, camouflée sous les images d'Epinal de la résistance et de l'esprit de corps. Quelques tentatives d'éclaircissement ont vu le

jour, ici et là, qui tracent un portrait plus détaillé (et plus fidèle) de la Suisse de ce temps-là ; elles sont encore rares, lacunaires, paradoxalement aussi, sinon plus, "pudiques" et prudentes que chez nos voisins qui se débattent, en particulier en France, avec les problèmes politiques et sociaux aigus nés des zones d'ombre de la collaboration avec l'"ennemi".

Ce travail de défrichage d'une certaine réalité suisse reste pourtant à mener et à encourager : nul doute que de la précision des enquêtes et des tableaux dépende pour longtemps la compréhension d'une bonne partie de l'actualité immédiate. La semaine dernière, la "Basler

Zeitung" se lançait avec un certain courage, sur trois pleines pages de son magazine de fin de semaine, dans un essai d'interprétation de certains courants d'opinion manifestes de la Suisse de 1939-1945.

En bref, que se cachait-il derrière ce slogan qui fit florès en 1939 aux Conseil des Etats :

"Les différences de classes, de langues, de partis et de confessions ont disparu. Les couleurs partisans n'ont plus cours. Il ne reste plus qu'une couleur : le rouge et le blanc de la bannière nationale". Une étude signée Georges Kreis, sous le titre "Totalitarisme helvétique".

tement militaire fédéral (avec une "pointe" en 1974, et une légère reprise en 1978, alors que depuis trois ans le total allait fléchissant régulièrement). La ballade de Michel Bühler vient à point pour donner de la chair aux statistiques.

PS. A propos, le répertoire de Michel Bühler compte aussi une poignante chanson intitulée, si on se souvient bien, "L'avalanche": au printemps 1975, deux majors passaient en justice pour avoir envoyés, au mépris des précautions de sécurité élémentaires, deux soldats neuchâtelois à la mort (une avalanche à Grandvillars). On sait que depuis le 1er janvier 1979, ces deux majors ont été promus — malgré la condamnation qui frappa l'un de ces deux responsables, malgré l'émotion intense que souleva dans la population la clémence du verdict — au grade de lieutenant-colonel en vertu du "cursus honorum" traditionnel dans l'armée suisse (prochaine étape: colonel). Alors, Michel Bühler, encore une strophe ?

1) Avis aux amateurs, Pierre Chastellain chante à Lausanne, au cabaret des Faux-Nez, pendant une semaine dès le 1er février !

— Des lecteurs bien intentionnés nous signalent une "heureuse" collision de textes dans le dernier numéro de DP où l'appel de Gil Stauffer pour une décriminalisation de la polygamie voisinait avec le titre de notre rubrique "reçu et lu", "La multiplication des rapports"... Et nous qui allions faire des gorges chaudes de cette page lausannoise de la "Tribune-Le Matin" du jeudi 25 janvier où jouxtaient ces deux nouvelles: "Indépendance vaudoise: M. Chevallaz à Prilly" et "Hold-up nocturne à Prilly: il menace la caissière avec un revolver" (jusqu'ou ne faut-il pas aller pour renflouer la Caisse fédérale ?).

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER

